



Pôle Erdre et Loire

Décision n°2025-344

Objet : Carquefou – chemin des Gagneries – Classement de la parcelle cadastrée BM n°436

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2024-888 du 17 octobre 2024 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée BM n°436 située sur la commune de Carquefou en vue de régulariser une situation de fait,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public car elle est en nature de voirie,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Carquefou – chemin des Gagneries – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée BM n°436

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **10 AVR. 2025**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

11 AVR. 2025